

ARRETE N° 04/2024 : FERMETURE ET MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ECO-FOURRIERE DU 8 AU 17 FEVRIER 2024 INCLUS

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'en raison des absences de personnel et des contraintes d'exploitation, il est nécessaire de modifier les jours et horaires d'ouverture de l'Eco-fourrière intercommunale du 8 au 17 février 2024 inclus.

Nous, **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sous, sera *fermée* :

- **A partir de 14h00** le jeudi 8 février ;
- **A partir de 12h00** le vendredi 9 février ;
- **Toute la journée** le samedi 10 février ;

ARTICLE 2 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sous, sera *ouverte* :

. Du lundi 12 février au vendredi 16 février selon les horaires et modalités suivants :

- **De 9h00 à 12h00** : Accueil sans RDV
- **De 12h00 à 17h00** : Accueil sur RDV en appelant au **01 39 65 23 76**

. Le samedi 17 février selon les horaires et modalités suivants :

- **De 9h00 à 12h00** : Accueil sans RDV

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une demande de déferé auprès du Préfet ou d'une autre contestation directe auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 8/02/2024

Transmis en Préfecture et affiché le 8/02/2024

Pour Extrait Conforme



Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal